

Foire aux questions - Arrangement

En quoi consiste un arrangement ?

Un arrangement est l'occasion de plaider coupable au ou aux chefs d'accusation de la citation à comparaître plutôt que de se présenter à une audience. Vous êtes tenu(e) de :

- payer une amende minorée ; ou
- remédier (corriger) les infractions (si possible).

Comment conclure un arrangement ?

Si vous avez reçu une lettre d'offre d'arrangement par courrier postal :

- Vous pouvez régler votre affaire en payant l'amende minorée.

Si vous n'avez pas reçu une lettre d'offre d'arrangement par courrier postal :

- Envoyez un courriel ou un SMS à LegalSettlements@dcwp.nyc.gov pour demander si un arrangement est possible. Indiquez la référence de votre citation à comparaître et le nom de votre entreprise.

Le DCWP doit recevoir votre courriel ou votre SMS au moins un jour ouvré avant la date de l'audience.

Si un arrangement est possible, le DCWP confirmera le montant de l'amende minorée ou indiquera [comment remédier](#) aux infractions qui peuvent être corrigées.

Suis-je tenu(e) de conclure un arrangement ?

Non. Vous pouvez vous présenter à l'audience du Bureau des procès et audiences administratifs (OATH) pour contester le ou les chefs d'accusation. La date et l'heure de l'audience sont indiquées sur votre citation à comparaître. Vous pouvez vous faire accompagner d'un(e) avocat(e) ou d'un(e) représentant(e) à l'audience pour présenter des éléments de preuve et des arguments.

Quand puis-je conclure un arrangement ?

Vous devez conclure un arrangement au moins un jour ouvré avant la date de l'audience.

Comment puis-je payer l'amende minorée précisée dans ma lettre d'offre d'arrangement ?

Vous pouvez payer par l'UNE des méthodes suivantes. **Quelle que soit la méthode, le DCWP doit recevoir votre paiement au moins un jour ouvré avant la date de l'audience.**

1. Par courrier postal

Envoyez un chèque ou un mandat établi à l'ordre du DCWP à :

DCWP
Attn: Collections Division
42 Broadway
New York, NY 10004

Utilisez l'enveloppe de réponse fournie par le DCWP (le cas échéant). Indiquez la référence de votre citation à comparaître et le nom de votre entreprise sur votre chèque ou mandat.

2. En ligne

Consultez le site nyc.gov/dcwp et cliquez sur « [Pay Fines and Fees](#) » (payer les amendes et les frais) du module « For Businesses » (pour les entreprises), où vous trouverez les consignes pour payer en ligne par carte de crédit.

Les cartes acceptées sont les suivantes : Visa, MasterCard, American Express, Discover Card. Les paiements par carte de crédit sont associés à des frais de transaction.

3. En présentiel *Uniquement sur rendez-vous à l'adresse indiquée à la page 1*

Pour prendre rendez-vous, envoyez un courriel à Collections@dcwp.nyc.gov ou appelez le **(212) 436 0259** (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00).

Vous pouvez payer uniquement par carte de crédit, mandat ou chèque. Les paiements par carte de crédit sont associés à des frais de transaction.

Puis-je demander une audience ou faire appel après avoir payé l'amende minorée ?

Non.

En payant l'amende minorée, vous plaidez coupable au ou aux chefs d'accusation et vous ne pouvez plus demander une audience ni faire appel.

Révision du 06/2023